

Dispositif Passerelles : liste des titres et diplômes éligibles

Condition :

Les candidats doivent, au plus tard au 1^{er} Octobre de l'année considérée, être titulaire :

1-Titres et diplômes en santé

- Grade de Master
- Ou diplômes d'Etat obtenus en France de :
 - Docteur en médecine, Pharmacie, chirurgie dentaire, vétérinaire.
 - Sage-Femme
 - Diplôme national de Doctorat
 - Auxiliaire médical avec 3 années d'études supérieures (cf. Annexe 1)
 - Infirmier (Infirmier Anesthésiste, Infirmier de bloc opératoire, Infirmier en pratique avancée, Infirmier puériculteur)
 - Masseur kinésithérapeute
 - Pédicure Podologue
 - Ergothérapeute
 - Psychomotricien
 - Orthophoniste
 - Orthoptiste
 - Manipulateur d'électroradiologie médicale
 - Technicien de laboratoire médical (sauf issus de BTS Analyse de biologie médicale et DUT de Génie Biologique)
 - Audioprothésiste
 - Prothésiste et orthésiste

- Uniquement pour l'accès à la formation de Pharmacie :
 - Préparateur technicien en pharmacie (DEUST)
 - Brevet professionnel de préparateur en pharmacie
 - Diplôme de Préparateur en pharmacie hospitalière
 - Diplôme national de licence des mentions suivantes : Chimie, Physique chimie, Science de la vie, Science pour la santé
 - Diplôme de Licence Professionnelle du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), spécialité Génie Biologique ou Chimie

- Titres suivants :
 - Ingénieur diplômé
 - Titre/Grade correspondant à la validation de 300 crédits européens (Master)
 - Titre étranger de niveau Doctorat

2-Autres titres

- Ancien élève d'une école Normal sup (2 années d'étude minima + validation d'une 1ère année de master)

3-Enseignants- chercheurs de l'enseignement supérieur en exercice

- Dans une Unité de Formation et de recherche de Médecine, Pharmacie et Odontologie
- Dans une structure de formation en Maïeutique

4-Admission dans une filière différente de la filière d'origine de santé

- Justifier de 3 années d'études ou 180 crédits Européens dans une formation de médecine, Odontologie, Pharmacie ou Maïeutique.

5-Diplômes obtenus au Royaume-Uni

- L'accord de retrait entre le Royaume-Uni et l'union européenne entré en vigueur le 1er Février 2020, prévoit des dispositions spécifiques sur la reconnaissance des titres, diplômes et qualifications professionnelles :
 - Avoir obtenu au Royaume-Uni, avant le 1^{er} Février 2020, d'un titre correspondant à la validation de 300 crédits Européens